

# PROCES VERBAL

## Conseil Municipal du jeudi 9 juin 2022 à 18H

L'an deux mille vingt-deux,  
Le neuf juin à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2022

PRÉSENTS : CHARRAUX Daniel, CHAGNON CORNARDEAU Corinne, LESSORT Guy, LABOURIER Mickaël, THEVENET Bernadette, PEYRONNY Christian, ROUDIER Renée.

ABSENTS : GENNISSON Frédéric, BODY Thomas, CHARBONNIER Nelly (pouvoir à CHAGNON CORNARDEAU Corinne).

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme CHAGNON CORNARDEAU Corinne.

Quorum : 6

### **Ordre du jour de la séance :**

- Modalités de publicité des actes administratifs
- Travaux dans l'Eglise
- Remplacement des poteaux d'incendie (devis)
- Demande de subvention : association AFN
- Demande de subvention : association CHASSE
- Vente d'herbe
- Remplacement matériel cuisson salle des fêtes
- Organisation des élections législatives
- Travaux éclairage public SIEG
- Vente bois ONF
- Gestion des cookies
- Questions diverses

La séance est ouverte par M le Maire qui fait lecture du compte-rendu de la séance du 14 avril.  
Celui-ci est validé à l'unanimité.

### **Modalités de publicité des actes administratifs**

Vu l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales,  
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,  
Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**1. d'adopter la modalité de publicité suivante :**

Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

**2. Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 le procès-verbal des séances des assemblées délibérantes remplacera le compte-rendu des séances. Ce procès-verbal restituera la teneur des discussions, les opinions exprimés sur chaque point porté à l'ordre du jour. Tous les votes seront notifiés, ainsi que leur sens, l'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions et idées évoquées lors de la séance.

Le procès-verbal sera rédigé par le secrétaire de séance et arrêté au commencement de la séance suivante. Il sera diffusé dans les 8 jours qui suivent après signature par le Maire et le Secrétaire de séance.

**TRAVAUX DANS L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est urgent de réaliser des travaux à l'intérieur de l'église. Les boiseries du chœur sont vermoulues et ne répondent plus aux règles de sécurité. Il est urgent d'effectuer les travaux nécessaires à la sauvegarde de l'édifice.

Les boiseries devront être enlevées et un crépi réalisé.

Un devis a été demandé à l'entreprise de maçonnerie Rougier de Saint-Gervais d'Auvergne

Le Maire présente à l'assemblée le devis de **5 719,08 € HT**, soit 6862, 90 € TTC

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

### Remplacement poteaux d'incendie (devis)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 7 décembre 2018 concernant la convention de prestation avec la SEMERAP pour le contrôle annuel des poteaux d'incendie.

Suite au contrôle réalisé en 2021, quatre poteaux incendie sont apparus défectueux :

- Poteau N°7 Les Ayes
- Poteau N° 13 La Croizette
- Poteau N° 15 La Faye
- Poteau N°18 Le Favet

Des devis de remplacement ont été demandés à différentes entreprises Sioule et Morge et la SEMERAP. Après études des devis, la proposition de Sioule et Morge est la moins onéreuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide de faire réaliser les travaux par Sioule et Morge conformément aux quatre devis présentés pour un montant total de 6 565,29 € HT, soit 7 878,34 € TTC, et inscrit à cet effet les crédits nécessaires à leur réalisation, au budget de l'exercice 2022.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

### **Demande de subvention : association AFN**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une lettre qu'il a reçue de la Section des Anciens combattants de Teilhet, sollicitant une subvention exceptionnelle afin de l'aider à financer du matériel de stockage et de rangement.

Considérant que ce matériel est indispensable à cette association, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de leur attribuer, une subvention de **155,00€**.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

### **Demande de subvention : association CHASSE**

M Le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre de Madame la Présidente de la société de Chasse qui demande la prise en charge de l'électricité de la Cabane de chasse par la Commune. La Cabane de chasse appartient à la commune, le compteur est au nom de la société de chasse. Ce sont de vieux radiateurs très énergivores.

La Commune s'est engagée à rénover la cabane en 2020 lors de la campagne électorale. Des travaux sont prévus dans les années à venir.

M Lessort suggère d'acheter un poêle à granulés pour diminuer la facture.

Après avoir délibéré, l'assemblée rejette l'octroi de la subvention.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard			x
Charraux Daniel		x	
Chagnon Cornardeau Corinne			x
Lessort Guy		x	
Roudier Renée			x
Labourier Mickael			x
Peyronny Christian			x
Thevenet Bernadette			x
Charbonnier Nelly			x
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

## Vente d'herbe

M Le Maire informe l'assemblée de la mise en vente d'herbe sur pied excluant tout pâturage sur la parcelle de terrain communal située au Bourg d'une superficie d'environ 13.000 m<sup>2</sup> et sur la parcelle située au stade d'une superficie de 15 000 m<sup>2</sup>. L'information sera donnée aux agriculteurs de la commune. Une réponse est attendue pour le 19 juin 2022 dernier délai.

La première récolte de cette parcelle doit être terminée et levée au 14 juillet 2022.

Les offres se feront sous pli cacheté auprès de la Mairie de Teilhet.

Pour chaque parcelle l'offre la plus élevée sera retenue.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

## Remplacement matériel cuisson salle des fêtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le matériel de cuisson de la salle des fêtes est hors d'usage et dangereux. Après consultation des entreprises, il présente le devis de DECHO CENTRE pour un montant de 2 728,89 € HT, soit 3 274,67 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'acquérir ce matériel auprès de l'entreprise DECHO CENTRE pour un montant de 2728,89 € HT, soit 3 274,67 € TTC.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

## Travaux éclairage public SIEG

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 7 décembre 2020 concernant la rénovation du parc d'éclairage public de la commune. Il présente les devis estimatifs des travaux à réaliser par le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques à la date d'établissement du projet sera réalisée en deux tranches : 2023 et 2024.

- Pour l'année 2023, le montant total des travaux s'élèvent à 72 020,64 € HT dont **29 286,22 €** à la charge de la commune.
- Pour l'année 2024, le montant total des travaux s'élèvent à 60 017,28 € HT dont **24 206,37 €** à la charge de la commune.
- 

Conformément aux décisions prises par son comité, le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation des travaux :

- **d'éclairage public** en les finançant dans la proportion de 50% du montant hors taxes et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe.
- 
- **de mise en conformité**, en les finançant dans la proportion de 60% du montant hors taxes et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 40% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe.
- 

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les nouveaux points lumineux du parc d'éclairage public peuvent être programmés afin de limiter la durée ou l'intensité de l'éclairage nocturne.

Considérant d'une part, la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, la protection des biens et des personnes et d'autre part, celle de réaliser des économies d'énergies avec maîtrise de la consommation d'électricité,

Considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, Monsieur le Maire propose dans ces conditions de prendre des mesures d'extinction de l'éclairage public en adoptant les plages horaires suivantes :

**Extinction à partir de 23H00 jusqu'à 5H00.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve le projet des travaux d'éclairage public et de mise en conformité présenté par Monsieur le Maire et son mode de financement;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de financement établies par le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme;
- décide d'adopter le principe d'extinction de l'éclairage public à partir de 23H00 jusqu'à 5H00;
- décide de faire réaliser ces travaux et d'inscrire à cet effet les crédits nécessaires à leur réalisation, au Budget Primitif des exercices 2023 et 2024 ;

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée			x
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

### Vente de bois

M le Maire présente à l'Assemblée la proposition faite par la SAS SEIGNOL située à Saint-Priest la Prugne (Puy-de-Dôme) pour la vente de bois sur pied dans la forêt communale de TEILHET, pour un montant de 3 000 Euros. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Ces travaux seront réalisés sous contrôle de l'Office National des Forêts. Le produit de la vente sera versé dans la caisse du SCG de Riom.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

### DETR 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 10 février 2022 concernant l'inscription au programme DETR 2022 des travaux de voirie. Il donne lecture du courrier de l'Etat informant que cette demande n'a pas été retenue au titre de l'année 2022, mais que celle-ci pourra éventuellement être à nouveau examinée en cas de programmation complémentaire.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le préfet du Puy-de-Dôme, l'inscription de ce projet pour une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – **Programme complémentaire 2022** – Travaux de grosses réparations de voirie (Fiche n°8).



A défaut d'obtention au titre de l'attribution complémentaire 2022, Monsieur le Maire propose d'e solliciter une inscription pour l'année 2023.

Afin d'abaisser la facture, M le Maire propose de ne pas effectuer les travaux à l'entrée du lotissement.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

### Gestion des Cookies

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nouvelle réglementation de gestion des cookies. Le site Internet de la commune ne génère pas de cookies, mais des applications extérieures en génèrent. De ce fait, nous devons opter pour une solution de gestion de cookies.

La société qui administre notre site Internet peut nous en proposer une simple et effective immédiatement pour 290 € HT.

Le Conseil Municipal valide la proposition et décide d'acquérir cette solution pour 290 € HT.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

### Questions diverses :

#### Nomination du référent solidaire communautaire :

La communauté de Communes Pays de Saint Eloy souhaite avoir un référent qui sera le lien avec les associations caritatives. Le maire propose Daniel CHARRAUX qui accepte.



M Le Maire informe le conseil municipal qu'il est obligatoire pour la commune de mettre en place un registre des personnes âgées et/ou handicapées isolées. Ce registre reste une démarche volontaire de la personne ou de sa famille. Les personnes vulnérables seront informées et invitées à s'inscrire sur ce registre. Ce registre permet de rester en contact avec les personnes en période de fortes chaleurs notamment, mais également en cas de pandémie.

Mme Colette Pinet, fille de Mme Bonheur Andrée, a envoyé un courrier à la mairie informant que le grillage séparant le jardin de sa mère et le parking vers la Cure (parcelle cadastrée C0978) a un trou (usure ou malveillance ?) et demande à ce qu'il soit réparé car il appartient à la commune.

Le conseil municipal a décidé de distribuer le prochain bulletin communautaire en juillet 2022, en même temps que l'enquête mobilité menée par la Communauté de communes Pays de Saint -Eloy.

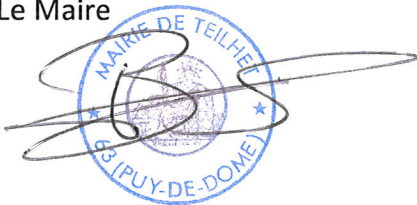
Le bornage Villechenon à Chez Sagoueix est prévu le 13 juillet à 14H00.

Procès-verbal de la réunion du 9 juin 2022 validé comme suit :

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Duverger Bernard	x		
Charraux Daniel	x		
Chagnon Cornardeau Corinne	x		
Lessort Guy	x		
Roudier Renée	x		
Labourier Mickael	x		
Peyronny Christian	x		
Thevenet Bernadette	x		
Charbonnier Nelly	x		
Gennisson Frédéric			
Body Thomas			

A Teilhet, le 25.07.2022

Le Maire



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several smaller strokes.

